

Etape GR430 Saint-Bonnet-Le-Froid - Dunières

Haut Pays du Velay - Saint-Bonnet-le-Froid



Randonneurs (Jérémy Mazet)

De Saint-Bonnet-Le-Froid, le village qui abrite chaque année la foire aux champignons, vous cheminerez à travers bois de conifères jusqu'à Dunières.

L'AOP Fin Gras du Mézenc

Il s'agit d'une viande issue de boeufs et de génisses nés et élevés sur le massif du Mézenc. Plusieurs races à viande sont autorisées dans l'appellation : limousines, aubrac, charolaises, salers ou encore des races croisées. C'est un produit saisonnier qui se déguste uniquement de février à juin, après une période d'au moins 110 jours d'engraissement au foin, à l'étable. Ce foin, celui du massif Mézenc-Gerbier, est particulièrement riche en plantes aromatiques, comme la cistre (*Meum athamanticum*), symbole du Fin Gras. La viande Fin Gras du Mézenc est reconnue par une AOC depuis 2006.

Infos pratiques

Pratique : Randonnées

Durée : 4 h

Longueur : 15.6 km

Dénivelé positif : 466 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Traversée

Thèmes : Faune, Flore, Point de vue

Itinéraire

Départ : Saint-Bonnet-Le-Froid

Arrivée : Dunières

Balisage :  GR

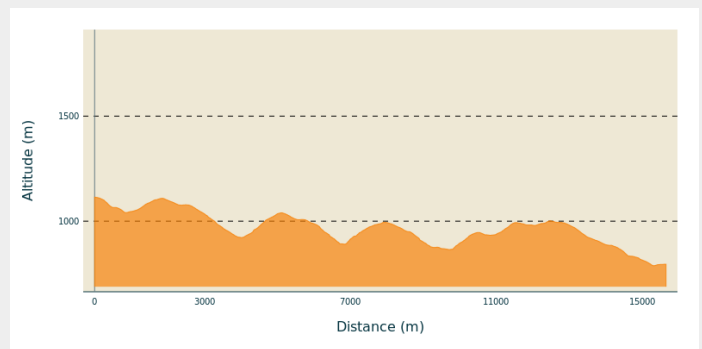
Communes : 1. Saint-Bonnet-le-Froid

2. Saint-Julien-Molhesabate

3. Montregard

4. Dunières

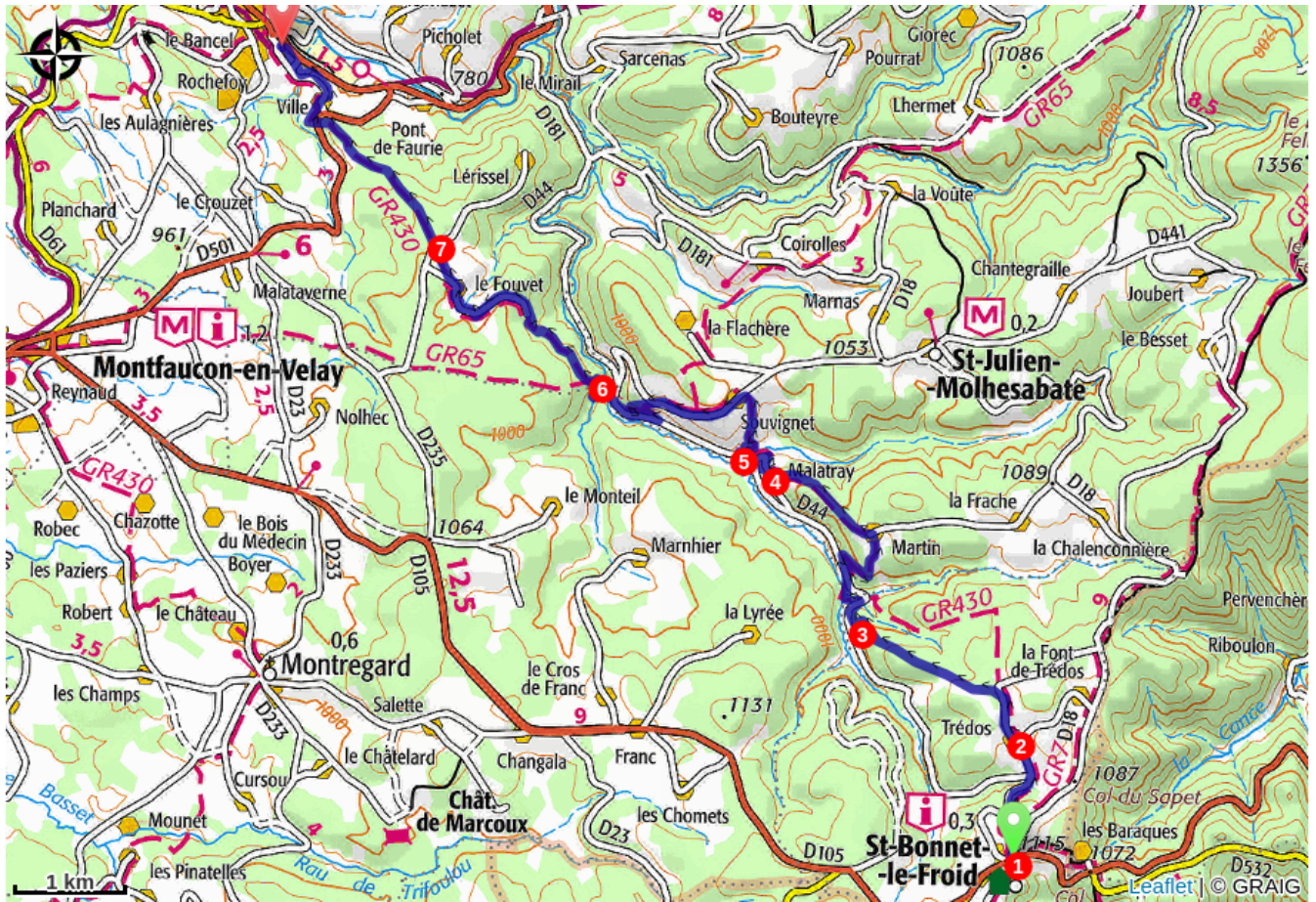
Profil altimétrique



Altitude min 788 m Altitude max 1114 m

1. Prendre à droite la D 18 sur 130 m.
2. À Trédos, bifurquer sur le second chemin à gauche. Le suivre ensuite à main droite. À l'orée du bois, passer entre les arbres à main droite. Continuer jusqu'en lisière et tourner alors à droite. Au carrefour, prendre à gauche un large chemin.
3. Après un virage dans une clairière, virer à droite. À la route, descendre en face vers les Peyrouses. Longer le ruisseau et, à la route, grimper en face sur un sentier. Ignorer plusieurs fourches. Après un virage à gauche, sortir du bois. À Martin, aller à gauche.
4. À Malatray, prendre la route à droite, puis s'abaisser à gauche. À l'angle de la maison, se diriger à droite et descendre jusqu'à un embranchement. Aller à gauche et rejoindre la route. S'y engager à droite et, 120 m après le ruisseau, grimper à droite par un sentier.
5. À la fourche, monter à gauche. Tourner à gauche et traverser Souvignet. Après une habitation, virer sur le sentier à gauche. Emprunter la route à droite sur 500 m et descendre à gauche. Enjamber le ruisseau et passer à droite de la ruine. Passer un nouveau cours d'eau et s'élever en forêt.
6. Tourner à droite. En clairière, négliger un chemin à gauche puis un second à droite. Passer près d'une habitation et suivre l'asphalte. Au Fouvet, aller à gauche. Peu après, bifurquer à droite sur un chemin.
7. Franchir la route et emprunter en face le chemin à main droite. À la croix de Banet, poursuivre tout droit. Couper la D 501 pour s'abaisser en face par un chemin. Dans le hameau de Ville, aller tout droit puis descendre à gauche. À Dunières, continuer tout droit rue de Ville, puis grimper à gauche rue de Bel-Air. Traverser la D 23 et monter toujours tout droit.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques